

Conseil Syndical 25 mai 2023 à 17 h 00

**PROCÈS-VERBAL 2023/03**

Date de la convocation : 16/05/2023		
Compétences prévention, valorisation, traitement		
Nombre de membres : 33	Nombre de présents : 20	Nombre de pouvoirs : 1
Administration générale et compétence RCU en lien avec l'UVE		
Nombre de membres : 36	Nombre de présents : 22	Nombre de pouvoirs : 2

 Présents avec voix délibérative :

❖ Membres titulaires :

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Didier CHAUVIN  
Raphaël CHARMIER  
Laurence INVERNIZZI

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Pierre-François BERNARD  
François CUCHEROUSET  
Brigitte TAILLARD  
Benoit BOUCHARD  
Paul RUCHET  
Jean-Louis TRUCHE

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Bernard JACQUET  
Claire REYMOND BALANCHE

SMCOM :

Christian VALLET

Communauté de Communes du Pays de Maïche :

Constant CUCHE  
Bertrand LOUVET  
Dominique BERNARD

**Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :**

Claude GINDRE  
Jean-Luc BARNOUX

**Communauté de Communes du Plateau du Russey :**

Jean-Marc LERAT

**Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :**

Benoît CIRESA

**Commune de Doubs :**

Georges COTE-COLISSON

**Commune de Pontarlier :**

Daniel DEFRASNE

❖ **Membres suppléants (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire)**

**: 1**

**SMCOM** : Elisabeth VIENNET est remplacée par Jean-Luc COURLET

❖ **Membres ayant donné pouvoir : 1**

**Communauté de Communes du Val de Morteau** : Catherine ROGNON donne pouvoir à Bernard JACQUET

**Commune de Houtaud** : Marie-Line D'HOUTAUD donne pouvoir à Claude GINDRE

❖ **Excusés :**

**Communauté de Communes du Grand Pontarlier :**

Jacques PRINCE  
Nicolas BARBE  
Lionel MALFROY

**Communauté de Communes du Val de Morteau :**

Jean-Noël CUENOT  
Cédric BOLE

**SMCOM :**

Claude COURVOISIER  
Eric LIEGON

**Communauté de Communes du Pays de Maïche :**

Dominique BERNARD

**Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :**

Ludovic MIROUDOT  
Florence SCHIAVON

**Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :**

Frédéric ANDRE

❖ **Absents :**

**Communauté de Communes du Plateau du Russey :**

Bernard PRETOT

**👤 Présents sans voix délibérative :**

Marielle HENRIET

Jean-Yves MEUTERLOS

**Diffusion :**

- membres titulaires et suppléants
- Président(e)s des adhérents
- Directeurs (rices) des services techniques des adhérents
- services techniques des adhérents
- agents PREVAL et SMCOM
- site internet

## **ORDRE DU JOUR**

### **✚ Communication**

#### **✚ Commission Mobilisation Territoriale pour la réduction des déchets**

- Evolution de l'offre de lavage des gobelets réutilisables et partenariat avec Fondation Pluriel
- Projet de développement de la consigne pour réemploi des bouteilles et bocaux
- Mise en place d'opérations de collecte événementielles et sensibilisation dans le cadre de l'évolution de l'agrément de Re Fashion (éco-organisme pour les textiles linges et chaussures)
- Sollicitation du groupe projet de Valdahon pour des lots dans le cadre de leur concours de réemploi

#### **✚ Commission Valorisation Matière**

- Bilan tonnages 2022
- Déchèteries: indicateurs techniques
- Nouvelles REP
- Avenant 1 marché métaux et batteries
- Divers

#### **✚ Commission Réduction et Valorisation des Biodéchets**

- Présentation nouveaux agents
- Attribution Accord cadre pour la fourniture et la livraison de composteurs et bio seaux
- Coût de revente des composteurs et formules
  - Bilan Audit Certification
  - Bilan prêts de broyeurs
  - Divers

#### **✚ Commission Valorisation Energétique et Réseau de Chaleur**

- Avenant 1 lot 2 marché détection et protection incendie
- Avenant 1 accord cadre extension RCU
- Divers

#### **✚ Commission Administration, finances et personnel**

- Convention de transfert Maîtrise d'ouvrage construction Pôle Réemploi/Déchèterie au Béliou
- Avenant contrat de MO : validation du montant de travaux phase APD et validation du taux de rémunération de l'équipe de MO
- Mission MO Photovoltaïque construction Pôle Réemploi/Déchèterie au Béliou
- Frais de représentation du Président : délibération 2023/08 à rapporter
- Référent déontologue élus
- Modification Règlement Intérieur du Personnel
- Délégation d'attribution
- Divers

## **Préambule**

Le Conseil Syndical s'est réuni le 25 mai 2023 à 17h00 au siège du syndicat sous la Présidence de Monsieur Claude GINDRE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h00.

Après avoir vérifié les règles relatives au quorum, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Constant CUCHE est désigné pour remplir cette fonction.

Le quorum en début de séance est de 22 membres présents.  
Il est précisé qu'il a été enregistré 2 pouvoirs.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023**

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 23 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **👉 Point Communication**

Le Président, Claude GINDRE, débute la séance par le point Communication et présente les actualités des dernières semaines notamment le tournage de vidéos en cours sur différentes thématiques que porte le Syndicat.

## **Commission Mobilisation Territoriale pour la Réduction des Déchets**

**Rapporteur :** Monsieur Pierre-François BERNARD, 2ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Mobilisation Territoriale pour la Réduction des Déchets

### **Informations :**

Monsieur Pierre-François BERNARD débute son exposé par un point d'avancement sur les deux projets de pôles dédiés au réemploi et à l'économie circulaire.

Il précise que l'Avant-Projet Définitif du pôle du Bélieu a été validé en COPIL le 4 avril 2023 et présente les prochaines étapes dont la contractualisation du transfert de maîtrise d'ouvrage, les dépôts de dossiers de subventions et la recherche du bois local.

Il explique ensuite que le pôle de Valdahon se situe en phase « offre » du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse avec une désignation du lauréat prévue le 6 juin 2023.

Il propose ensuite un bilan de la Bourse aux Matériaux qui a eu lieu sur le secteur des Portes du Haut-Doubs les 21 et 22 avril 2023 avec 11 entreprises participantes pour 635 visites recensées et 254 actes d'achat. Il précise que des pistes d'amélioration ont été soulevées telles que la récupération des invendus en fin d'événement.

Il présente ensuite un point sur la Marmite Solidaire et fait part aux membres du Conseil Syndical du départ de 2 co-présidents plus une salariée et qu'une nouvelle équipe d'administrateurs est en place. Une nouvelle piste de location d'un local au Panier de Jeanne est envisagée.

Monsieur Pierre-François BERNARD continue en présentant l'évolution de l'offre de lavage des gobelets réutilisables en partenariat avec la Fondation Pluriel.

Il continue ensuite avec un point sur le projet de réemploi des contenants. En débutant par le premier axe « Développement local de la filière existante de réemploi des bouteilles en verre » avec la recherche d'un lieu de stockage et de massification, l'étude de faisabilité et l'accompagnement de petits producteurs puis présente le budget prévisionnel.

Il termine ce point par le second axe « Création d'une nouvelle filière de réemploi pour bocaux et autres contenants » avec l'enclenchement de la mobilisation territoriale pour expérimenter une centrale de lavage et l'identification d'un local puis présente le budget prévisionnel.

Monsieur Pierre-François BERNARD termine ce point d'informations sur les nouvelles modalités d'accompagnement de la filière TLC (Textiles Linges Chaussures) par l'éco-organisme RE-FASHION et propose de mettre en place un nouveau dispositif de collecte événementielle de TLC.

Madame Claire REYMOND-BALANCHE pointe un manque de communication sur cette filière.

## **Point 1 :**

### **Participation concours réemploi - Groupe projet « Imaginons le réemploi Portes du Haut-Doubs »**

Suite à la sollicitation du groupe projet « Imaginons le réemploi Portes du Haut-Doubs » dans le cadre de l'organisation d'un concours de réemploi « Tout un art », Monsieur Pierre-François BERNARD propose aux membres de Conseil Syndical de participer à l'achat de deux lots dans la limite de 100 € HT par lot afin de récompenser deux créations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité acceptent la proposition et autorisent à acheter ces prix.

Le Président précise qu'un rendu compte sera fait à l'issu du concours précisant la liste des bénéficiaires ainsi que les prix remis.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## Commission Valorisation Matière

**Rapporteur :** Monsieur Bernard JACQUET, 4ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Valorisation Matière

### Informations :

Monsieur Bernard JACQUET propose en premier lieu aux membres du Conseil Syndical un bilan 2022 des tonnages des OMr, des emballages et papiers, du verre puis du papier des associations.

Il présente ensuite un bilan 2022 des déchèteries en présentant d'abord les chiffres relatifs à l'ensemble des déchets de déchèteries puis en détaillant les chiffres relatifs au plâtre, au bois, aux huisseries, aux non-valorisables puis aux végétaux.

Il termine son premier point par les indicateurs techniques des déchèteries, entre autres, les systèmes d'accès, les nombres d'entrées ou encore la fréquentation et le temps disponible par usager par agent de déchèterie.

Monsieur Pierre-François BERNARD précise que le déploiement des nouvelles filières nécessite des déchèteries adaptables. Monsieur Jean-Yves MEUTERLOS précise par ailleurs que ces nouvelles filières ne permettront pas de garder l'organisation actuelle et que ces nouvelles consignes de tri imposées par ces nouvelles filières REP doivent générer une affectation de moyens supplémentaires en déchèteries.

Monsieur Georges COTE-COLISSON s'interroge sur le temps nécessaire par agent, Monsieur Jean-Yves MEUTERLOS répond que cela dépend des apports. Monsieur Daniel DEFRASNE met en avant la qualité de l'accueil en déchèterie.

## Point 2 :

### **Signature convention avec ECOLOGIC**

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles REP en déchèteries notamment les articles de sport et loisirs (ASL) et les articles de bricolage et de jardinage thermiques (ABJ th), Monsieur Bernard JACQUET présente aux membres du Conseil Syndical les projets de conventions avec l'éco-organisme Ecologic.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer ces conventions avec Ecologic pour un démarrage en 2023.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **Point 3 :**

#### **Signature convention avec ECODDS**

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles REP en déchèteries notamment l'outillage du peintre : pinceaux, rouleaux, bacs de peinture, Monsieur Bernard JACQUET présente aux membres du Conseil Syndical le projet de convention avec l'éco-organisme EcoDDS.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer cette convention avec EcoDDS pour un démarrage en 2023.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **Point 4 :**

#### **Signature convention avec ECOMAISON**

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles REP en déchèteries notamment les jouets et les articles de bricolage et de jardinage (ABJ), Monsieur Bernard JACQUET présente aux membres du Conseil Syndical les projets de conventions avec l'éco-organisme ECOMAISON.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer ces conventions avec ECOMAISON pour un démarrage en 2023.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **Point 5 :**

### **Signature convention avec REFASHION**

Monsieur Bernard JACQUET rappelle aux membres du Conseil Syndical les délibérations 2019/114 et 2020/30 relatives à la convention avec l'éco-organisme Eco-TLC.

Il précise que dorénavant l'éco-organisme Eco-TLC se nomme REFASHION.

Il présente ensuite le projet de convention et les modifications relatives aux nouveaux soutiens.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer cette convention avec REFASHION avec une date de démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **Point 6 :**

### **Avenant n°1 marché transport et valorisation des métaux et batteries issus des déchèteries du territoire de Préal**

Monsieur Bernard JACQUET présente aux membres du Conseil Syndical le projet d'avenant n°1 concernant le marché de transport et valorisation des métaux et batteries issus des déchèteries du territoire de Préal.

Il explique que cet avenant fait suite à une erreur matérielle à l'article 1.5 du CCTP relatif au rachat des matériaux :

« La variation de prix des métaux sera réalisée selon la mercuriale du magazine « Recyclage Récupération : variation indiquée ligne E1 Ferrailles de ramassage région Nord, Est, Ile de France du magazine reçu au cours du mois de la prestation » (exemple : pour les métaux collectés en juillet : valeur du magazine paru en juillet). »

Il précise qu'il convient de lire :

« La variation de prix des métaux sera réalisée selon la mercuriale du magazine « Recyclage Récupération : variation indiquée ligne E1 Ferrailles de ramassage région Nord, Est, Ile de France du magazine reçu au cours du mois de la prestation » (exemple : pour les métaux collectés en juillet : valeur de juillet parue dans les magazines des mois suivants). »

Monsieur Bernard JACQUET précise que ce projet d'avenant a été présenté et validé lors de la Commission d'Appel d'Offres du 11 mai 2023.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical émettent un avis favorable à l'unanimité et autorisent le Président à signer cet avenant n°1 dans les conditions précitées.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## Commission Réduction et Valorisation des Biodéchets

**Rapporteur :** Monsieur Claude GINDRE, Président de Préval

### Informations :

En l'absence de Lionel MALFROY, Monsieur Claude GINDRE prend la parole pour la présentation des nouveaux agents recrutés dans le cadre de la gestion de proximité des biodéchets.

### Point 7 :

#### **Attribution Accord-cadre pour la fourniture et la livraison de composteurs et bio-seaux**

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que par délibération 2022/70 du 6 octobre 2022, autorisation lui a été donnée de lancer la consultation pour la fourniture de composteurs et bioseaux.

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical d'attribuer le marché dans les conditions ci-après :

- **Lot 1 : Fourniture et livraison de bioseaux**

Attribué à Quadria

Montant : 12 900,00 € HT (base DQE : 6 000 bioseaux à 2,15 €)

- **Lot 2 : Fourniture et livraison de composteurs individuels**

Attribué à FABRIQUE DES GAVOTTES

Montant : 322 875.00 € HT (base DQE : 2 500 composteurs - 400L à 61,65 €)

- **Lot 3 : Fourniture et livraison de composteurs pour pieds d'immeuble**

Attribué à FABRIQUE DES GAVOTTES

Montant : 5 780.00 € HT (base DQE : 20 composteurs – 800L à 144,5 €)

- **Lot 4 : Fourniture et livraison de composteurs pour sites partagés sur l'espace public**

Attribué à ALFACY

Montant : 105 200.00 € HT (base DQE : 40 modules à 1700 €)

Les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, décident de :

- valider la décision de la CAO dans les conditions précitées.
- autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

## Informations :

Monsieur Claude GINDRE explique aux membres du Conseil Syndical qu'un audit de certification de la plateforme de compostage a été réalisé le 6 avril 2023 par l'organisme Veritas au cours duquel aucune non-conformité n'a été constatée.

Il propose ensuite un point sur la qualité des végétaux puis un bilan des prêts des broyeurs. Il précise que dans le cadre de la démarche de mise à disposition des broyeurs, le coût d'une tonne de déchet verts revient à 47€/tonne en prenant en compte les aspects d'amortissement des broyeurs, des dépenses moyennes annuelles, la quantité, la masse volumique et le temps humain.

Il termine son point par l'information de la tenue d'une Conférence des élus qui a eu lieu pour les élus de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs le 27 avril avec plusieurs solutions sur la thématique des déchets de cuisine et des végétaux.

## Point 8 :

### Tarifs de vente des composteurs et formules

Dans le cadre du renouvellement de l'accord-cadre pour la fourniture de composteurs et bioseaux, le Président présente aux membres du Conseil Syndical une proposition de coûts de revente des composteurs et des formules.

Type	Matériel et formule	Coût des formules
Particulier ou Ecole	Kit composteur + seau	40 € TTC
	Kit composteur + seau + aérateur de compost	60 € TTC
Pied d'immeuble ou Périscolaire	<u>Formule 1 (&lt;15 foyers ou &lt; 50 couverts)</u> 3 bacs 565 L + 15 seaux + kit outil	170 € TTC + accompagnement
	<u>Formule 2 (entre 15 et 50 foyers ou &gt; 50 couverts)</u> 1 bac 565 L et 2 bacs 820 L + 30 seaux + kit outil	230 € TTC + accompagnement
	<u>Formule 3 (&gt; 50 foyers)</u> 1 bac 565 L et 2 bacs 820 L	230 € TTC + accompagnement

	+ 50 seaux + kit outil	renforcé
Entreprise ou privé hors formule, sur devis	Composteur 400 L	70 € HT
	Composteur 565 L	75 € HT
	Composteur 820 L	150 € HT
	Lot de 5 seaux	15 € HT
	Lot de 10 seaux	25 € HT
	Aérateur de compost	25 € HT

L'exposé du Président entendu, les membres du Conseil Syndical adoptent à l'unanimité, ces tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **Commission Valorisation Energétique et Réseau de Chaleur**

**Rapporteur :** Monsieur Benoit CIRESA, 5ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Valorisation Energétique et Réseau de Chaleur

### **Point 9 :**

#### **Avenant n°1 lot 2 marché détection et protection incendie**

Monsieur Benoit CIRESA présente aux membres du Conseil Syndical le projet d'avenant n°1 concernant le lot 2 du marché d'amélioration de la détection et de la protection incendie du centre de tri et de l'unité de valorisation énergétique de Pontarlier.

Il explique que cet avenant fait suite à des prestations supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage pour un montant de 54 570.00 € HT.

Il précise que ce projet d'avenant a été présenté et a reçu un avis favorable de la Commission MAPA du 11 mai 2023.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical émettent un avis favorable à l'unanimité et autorisent le Président à signer cet avenant n°1 dans les conditions précitées.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

## **Point 10 :**

### **Avenant n°1 accord-cadre travaux extension RCU**

Monsieur Benoit CIRESA présente aux membres du Conseil Syndical le projet d'avenant n°1 concernant l'accord-cadre pour les travaux relatifs à l'extension du réseau de chaleur de Pontarlier.

Il explique que cet avenant fait suite à des lignes manquantes au BPU et qu'il convient de les ajouter.

Il précise que ce projet d'avenant a été présenté et a reçu un avis favorable de la Commission MAPA du 11 mai 2023.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical émettent un avis favorable à l'unanimité et autorisent le Président à signer cet avenant n°1 dans les conditions précitées.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

## **Commission Administration, finances et personnel**

**Rapporteur :** Monsieur Constant CUCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Administration, finances et personnel

### **Point 11 :**

#### **Avenant n°1 Marché Moe Bélieu**

Monsieur Constant CUCHE présente aux membres du Conseil Syndical le projet d'avenant du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle réemploi et économie circulaire intégrant une déchetterie au Bélieu attribué au groupement d'entreprises constitué des sociétés HAHA Architecture / Christophe AUBERTIN / IMAEE / SIGMA / CBS CBT / RENOUVEAU / TERRITOIRES attribué le 27 juin 2022.

Il précise que conformément à l'article 7-2 du Cahier des Clauses Particulières du marché de maîtrise d'œuvre cet avenant arrête définitivement le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et le forfait définitif de rémunération.

#### **RÉCAPITULATIF**

		Options Energies
<b>A. Recyclerie</b>		
A.1 BÂTIMENT ET PARKING	3 762 917,71 €	
A.2 PHOTOVOLTAIQUE		70 000,00 €
<b>B. Déchetterie</b>		
B.1 DECHETTERIE et AUVENT BENNES	1 854 151,19 €	
B.2 PHOTOVOLTAIQUE		172 000,00 €
<b>C. Plateforme de broyages</b>		
C.1 PLATEFORME DE BROYAGE DES DECHETS BOIS ET VEGETAUX	384 550,00 €	
<b>D. Aménagements communs</b>		
D.1 ACCES ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	213 785,00 €	
D.2 AMENAGEMENT PAYSAGER	105 890,40 €	
D.3 BÂTIMENT ANNEXE	218 050,18 €	
<b>E. Réseau de chaleur</b>		
E.1 ÉQUIPEMENTS CHAUFFERIE ET RÉSEAU DE CHALEUR		273 465,69 €
E.2 CONNEXION VERS HOTEL ENTREPRISES		31 050,00 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>6 549 344,46 €</b>	<b>546 515,69 €</b>

Il ajoute que le taux d'honoraires relatif aux missions de base est validé à 13,5%.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical émettent à l'unanimité un avis favorable et autorisent le Président à signer cet avenant avec le groupement HAHA Architecture / Christophe AUBERTIN / IMAEE / SIGMA / CBS CBT / RENOUVEAU / TERRITOIRES dans les conditions précitées.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

## **Point 12 :**

### **Délibération 2023/08 à rapporter – Frais de représentation du Président**

Monsieur Constant CUCHE explique aux membres du Conseil Syndical que suite à la délibération 2023/08 du 26 janvier 2023 relative aux frais de représentation du Président, un courrier du contrôle de légalité a été reçu en avril informant que les Présidents de Syndicat Mixte Ouvert ne peuvent prétendre aux frais de représentation.

Il propose en conséquence de rapporter la délibération 2023/08 du 26 janvier 2023.

Le Président ne prend pas part au vote, Monsieur Constant CUCHE, 1er Vice-Président, met la délibération au vote du Conseil Syndical.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur cette proposition.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

## **Point 13 :**

### **Référent déontologue élus – Convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Doubs**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1 -A. à R. 1141-1 -D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret no 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs ;

Vu la liste des référents déontologues proposée par le Centre de gestion du Doubs ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Monsieur Georges COTE-COLISSON ne prend pas part au vote.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- DECIDE de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- . Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;

- PRÉCISE que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- FIXE à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- ADOPTE la charte de l'élu local telle que définie en annexe
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

## **Point 14 :**

### **Modification Règlement Intérieur du Personnel**

Monsieur Constant CUCHE rappelle aux membres du Conseil Syndical la délibération 2022/88 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 relative à la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents au réel et explique qu'il convient de préciser l'article 20 du règlement intérieur du personnel comme suit :

*« Les frais d'hébergement seront pris en charge dans les limites suivantes :*

*- Paris : 150 €/nuit*

*- Province : 90 €/nuit »*

Les membres du Conseil Syndical, l'unanimité, approuvent cette proposition et autorisent le Président à signer le règlement intérieur du personnel et à le mettre en application.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

## Point 15 : Délégation d'attribution

Monsieur Constant CUCHE présente aux membres du Conseil Syndical les dépenses engagées dans le cadre de sa délégation d'attribution :

Entreprise – Objet de la dépense	Montant HT
ARPEGE – Logiciel de pesées	5 850,00
VTS – Réparation fuites réseau	3 800,00

- Avenant de marchés engagé dans le cadre de la délégation d'attribution :

Marché	Titulaire	Objet	Montant
Marché de travaux extension RCU- ZAE Gravilliers – Sous-station Le Chamois	EIMI SAS	Prestations non effectuées (fibre optique)	- 1 100 €HT

Les membres du Conseil Syndical, l'unanimité, valident ces dépenses et opérations engagées dans le cadre de la délégation d'attribution

Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0

### Informations :

Avant de clôturer la séance, un point d'alerte est émis au sujet des moyens RH mis à disposition des projets en cours notamment les projets de pôles réemploi, les déchèteries sur le secteur de la CCPHD, l'extension de Rebon. Un travail est à amorcer afin de définir les besoins et proposer des pistes pour renforcer les équipes.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 19 h15.

Le secrétaire de séance,



Constant CUCHE

Le Président,



Claude GINDRE

